

COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M. DULLIN – R. JAMES-INGRAND - M. ROUSSOT – I. THEVENET – E. GOYDADIN –

MM. J-G. ROBLIN – P. BAZIN – A. CHAMBARD – M. CONDEMINE – Q. PLUBELLE

Excusé : J.PISKIN (pouvoir à M.DULLIN) – S.BENOIST (pouvoir à Q.PLUBELLE)

Secrétaire de séance : M. CONDEMINE

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 21 février 2024.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

N° 9/24 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de maintenir les taux actuels suivants :

- Foncier bâti : 43.39 %
- Foncier non bâti : 38.03 %
- Taxe habitation : 9.21 %

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N°10 et 11/24 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2023 ci-dessous, dont le résultat global de clôture est de 158 907.50 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		47 719.49	47 606.10	
Opérations de l'exercice	441 634.23	530 169.51	184 302.32	254 561.15
TOTAUX		136 254.77		22 652.73

AFFECTATION RÉSULTAT 2023

N° 12/24 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité affecte le résultat suivant dans l'exercice 2024 :

- 136 254.77 € en excédent de fonctionnement
- 22 652.73 € en excédent d'investissement

BUDGET 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	549 239	412 984	159 241	136 589
Résultat reporté		136 255		22 652
TOTAUX	549 239	549 239	159 241	159 241

Les principaux investissements retenus sont :

- Travaux de voirie : aménagement, signalétique, trottoir (une partie de la rue de la Chevalière)
- Schéma de défense incendie
- Plantations
- Radiateurs bâtiments communaux
- Eclairage publique (1^{ère} tranche)

ONF : VALIDATION DEFINITIF PLAN AMENAGEMENT

N° 13/24 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024 – 2043.

ANNULATION VENTE COMMUNE/M. GOKKUYU YUNUS

N°14/24 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule la vente d'une parcelle communale auprès de M. GOKKUYU, ce dernier n'ayant pas les fonds financiers nécessaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La réunion est levée à 22h30.

Prochaine réunion le mercredi 15 mai à 20h.

Le secrétaire de séance

Le Maire